

Saint-Maurice, rue de César, deux sous; à l'église fondée par Jovin, sous l'invocation de saint Agricola, et en laquelle reposent le très-chrétien Jovin, et le saint martyr Nicaise avec plusieurs de ses compagnons de martyre, et aussi cinq confesseurs, les premiers successeurs de saint Nicaise; avec sainte Eutrope, vierge et martyre, trois sous d'or; de plus, à la même église, tout ce qui appartenait à Jovin, territoire de Soissons, avec l'église de Saint-Michel; à l'église des saints martyrs Timothée et Apollinaire, en laquelle, avec la grâce de Dieu, et s'il plaît à mes frères et mes enfans les évêques de la province, je desire être enterré, quatre sous d'or; à l'église de Saint-Jean, où, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ressuscita, à ma prière, la fille de Benoît, deux sous; à l'église de Saint-Sixte, où ce pieux évêque repose avec trois de ses successeurs, trois sous; en outre, de mes domaines particuliers, *Plebeia* sur Marne; à l'église de Saint-Martin, située sur le territoire de l'église de Rheims, deux sous; à l'église de Saint-Christophe, deux sous; à l'église de Saint-Gernain, que j'ai moi-même fait bâtir au territoire de Rheims, deux sous; à l'église des saints martyrs Cosme et Damien située sur le territoire de notre mère l'église de Rheims, deux sous; à l'hospice de la Sainte-Vierge, dit Xenodochion, où douze pauvres reçoivent l'aumône, un sou; enfin j'entends que cet hôpital soit attaché à perpétuité au lieu où mes frères et mes enfans jugeront à propos de déposer mes restes; et pour qu'on y prie nuit et jour pour la rémission de mes péchés, j'ajoute de surplus sur mes biens, à ce que mes prédécesseurs ont fixé pour l'entretien de ces pauvres, les domaines de Sclat-